Montréal

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10h30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie :	Travaux
Appel d'offres :	10226
Descriptif :	Raccordement électrique du nouveau bâtiment administratif & ateliers de l'usine Atwater.
Date d'ouverture :	Le 23 octobre 2017
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : dep-ao@ville.montreal.qc.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 4 octobre 2017 sur le SEAO.
Visite supervisée des lieux :	☐ N/A. ou ☒ Oui, obligatoire : Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 17 octobre 2017 à 12H00, à l'adresse courriel suivante : dep-ao@ville.montreal.qc.ca. Les visites auront lieu du 5 octobre 2017 au 18 octobre 2017 inclusivement, selon l'horaire suivant : de 9h00 à 11h00 et de 13h00 à 15h00.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 4 octobre 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_X__ Autre à préciser* : _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.